Édition 2026 - 2027

Livret de rentrée scolaire



Sommaire

Le mot du Maire

Présentation du Groupe scolaire " La Restusienne"

Qui fait quoi ?

- L'éducation Nationale
- La commune
- Le conseil d'école

Le service Jeunesse de la commune

- L'accueil périscolaire
- Les Temps d'Activités Périscolaires
- L'accueil de loisirs
- Les tarifs

Les autres services

- La restauration scolaire
- Le transport scolaire
- Les contacts
- My Péri'school

LE MOT DU MAIRE

Chers Parents, Chères Familles, Chers Enfants,

C'est avec une grande satisfaction que je vous présente ce nouveau livret de rentrée scolaire, qui vous permettra de découvrir l'ensemble des services offerts par notre collectivité.

La municipalité mène une politique ambitieuse pour notre enfance et notre jeunesse restusienne. Une politique qui se renforcera encore dans le cadre du nouveau projet éducatif de territoire 2024/2027, élaboré en partenariat avec tous les acteurs locaux de la commune (enseignants, parents d'élèves, agents, élus…).

De plus, la municipalité, avec l'engagement total de nos agents, œuvre quotidiennement pour offrir aux enseignants et aux enfants scolarisés les meilleures conditions de travail et de réussite scolaire. Les activités extrascolaires et périscolaires permettent à chaque enfant de s'investir dans des projets fédérateurs et de qualité.

Grâce à nos investissements, à nos divers engagements (financiers, techniques et administratifs), et à notre accompagnement au quotidien, la commune place l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités.

Je tiens à remercier les agents communaux, la directrice et les enseignants du groupe scolaire pour leur travail de qualité, toujours orienté vers l'intérêt des enfants et des familles.

Je remercie également les parents d'élèves pour leur collaboration au sein des conseils d'école.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée 2026.

Cordialement,

Patrick BERNARD

Présentation du groupe scolaire "La Restusienne"

Adresse : 615, rue Ferdinand Buisson
62720 RETY
Tél : 03 21 33 33 21



Le Groupe scolaire fonctionne sur 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) de:

- 8 h 30 à 11 h 30 le matin et de - 13 h 30 à 16 h 30 l'après-midi.

Il est fermé le Mercredi toute la journée.

ÉCOLE : Qui fait quoi ?

1°) L'Education Nationale:

L'enseignement constitue un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'Etat. Celui-ci détient la compétence en matière de pédagogie, de programmes scolaires et de gestion du personnel enseignant.

La directrice d'école est chargée de garantir le bon déroulement des activités au sein de l'établissement. Elle assume également la fonction d'enseignante tout en bénéficiant d'un allégement de tâches administratives.

La collaboration entre la commune et l'Education Nationale est étroite dans le domaine de l'enseignement

2°) La commune:

La commune de RETY assume pleinement la responsabilité des investissements et du fonctionnement du groupe scolaire " la restusienne"

Elle supervise attentivement l'entretien complet des installations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments, ainsi que la gestion du parc informatique. De plus, elle accorde une attention particulière à répondre aux demandes d'aides exceptionnelles formulées par les équipes enseignantes pour des projets spécifiques, et à financer les transports des sorties pédagogiques. Dans cet engagement, elle veille à assurer la sécurité et le confort des élèves.

La nomination des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), des agents du restaurant scolaire, des adjoints d'Animation Territoriaux et des agents techniques relève également de la responsabilité de la commune.

La commune supervise intégralement tous les accueils périscolaires et extrascolaires, dans le but de répondre de manière adaptée aux besoins des familles. Ces services, qui se déroulent en dehors des heures de classe, témoignent de l'engagement continu de la municipalité envers le bien-être et l'épanouissement des enfants de la commune.



Les investissements de ces dernières années et ceux à venir :

La réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse : 78 104 €
Le remplacement des TBI (Tableaux Blancs Interactifs) par des ENI (Ecrans numériques Interactifs) : 16 133 €
La pose de stores : 9 801 €
La construction d'un abri vélos : 2 943 €
L'acquisition de tricycles à chaîne et trottinettes : 5 525 €
L'acquisition de jeux divers : 1 564 €
L'acquisition de 10 climatiseurs mobiles : 6 408 €

et bien d'autres encore...

En terme de fonctionnement, la commune de Réty participe chaque année à des dépenses courantes ; à savoir:

- une participation financière pour les voyages en bus lors de sorties pédagogiques de 230 €/classe et par an
- une participation de fonctionnement de 60 €/élève et par an

3°) Le Conseil d'Ecole

Le Conseil d'École représente l'instance principale au sein de l'établissement.
C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Sous la présidence de la directrice d'école, il réunit les membres de la communauté éducative pour discuter des principales questions relatives à la vie scolaire.

Composé d'enseignants, du Maire, d'un élu Enfance-Jeunesse, de représentants de l'Éducation Nationale et de parents élus, le conseil d'Ecole se réunit trimestriellement pour émettre des avis et des recommandations sur le fonctionnement de l'école et gérer toute question liée à sa vie quotidienne.



En cas de grève du personnel de l'Education Nationale

En cas de taux égal ou supérieur à 25 %, la commune met en place, *via le service Jeunesse*, un service minimum d'accueil **gratuit** pendant le temps scolaire.

La mairie communique parallèlement aux parents une note d'information par le biais de ses réseaux (Site internet, Facebook, Ma mairie en poche).

Accueil Périscolaire



Il s'agit d'un service d'accueil proposé aux familles avant et après les heures de classe.

Une équipe d'animateurs professionnels encadre ces moments. Ils conçoivent des projets d'activités en fonction des objectifs définis dans le projet pédagogique, établi chaque année par le responsable de l'équpe d'animation de la structure, en accord avec le Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Ces activités sont adaptées aux rythmes et aux préférences de chaque enfant.

Aucun enfant n'est constraint de participer à une activité.

Les animateurs jouent un rôle d'animation et d'éducation, favorisant l'apprentissage de la vie en groupe, le respect de l'individualité de chaque enfant et son développement vers l'autonomie.

L'accueil périscolaire n'a pas pour vocation d'être une étude surveillée, mais plutôt un espace propice à la détente et aux échanges pour les enfants. Cependant, ceux qui le désirent disposent de zones tranquilles pour effectuer leurs devoirs.
Ils ne sont ni incités, ni contraints à le faire. Il incombe donc à chaque parent d'exprimer clairement ses attentes à son enfant.

L'accueil périscolaire est ouvert les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 H 30 à 18 h 30.

Service payant et réservable via l'application My Péri'school

My PÉRI'SCHOOL
GESTION DE LA PETITE ENFANCE & ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Temps Activités Périscolaires

Les TAP ont été mis en place à la suite de la réforme sur les rythmes scolaires.
C'est un temps d'animation proposé aux enfants dans le but de développer leur curiosité, leurs connaissances, leur motricité à travers des projets d'activités diversifiés : activités manuelles et artistiques, jeu, environnement…

Est né de cette réforme, le Projet Educatif de Territoire (PEDT). Il a été conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs (animateurs, enseignants, associations du territoire…) de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir faire et savoir être.

Faire vivre le territoire pour faire grandir et s'épanouir l'enfant et l'adolescent, tel est l'engagement de la municipalité et le rôle de l'équipe d'animation.

Dans notre commune, les TAP ont lieu les lundi, mardi, Jeudi et Vendredi de 16 h 30 à 17 h 30. Ils ne sont pas obligatoires mais l'enfant inscrit doit obligatoirement être présent pour la période sur laquelle il s'est engagé.

Le tarif au 1er Septembre 2026 est de 5 €/ période.
Période 1 : de Septembre à Décembre
Période 2 : Janvier à Mars/Avril
Période 3 : Mars/Avril à Juin

Service payant et réservable via l'application My Péri'school

My PÉRI'SCHOOL
GESTION DE LA PETITE ENFANCE & ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs est une structure de loisirs qui permet à l'enfant d'apprendre, grandir, vivre avec l'autre, partager tout en évoluant dans un cadre sécurisé et sécurisant.

La dimension éducative et pédagogique des temps de loisirs constitue un enjeu majeur. Pour cela, les projets d'animation et d'activités sont organisés autour du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et déclinés dans le projet pédagogique de la structure selon les objectifs suivants :

- Garantir la place de l'enfant dans le groupe et favoriser l'inclusion du handicap
- Participer et accompagner l'enfant dans son développement et sa construction
- S'ouvrir à d'autres cultures et rester curieux
- Développer la parentalité

Le territoire affirme sa qualité éducative par l'obtention du label Plan Mercredi

PLAN MERCREDI
UNE AMBITION ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS

Le projet pédagogique de l'accueil, fait par la responsable et son équipe, est disponible et consultable sur place par les familles.

Les mercredis récréatifs fonctionnent tous les mercredis hors vacances scolaires de 9h à 12h et de 14 à 17h. (Garderie ouverte de 7h30 à 9h).

Les accueils collectifs de mineurs fonctionnent, eux lors des périodes de vacances scolaires (sauf à Noël où le Service jeunesse est fermé) selon deux options :

- **Option « Demi-journée »** : les lundis, mardis, jeudis de 13 h 30 à 17h / les mercredis et vendredis de 9h à 17h. (prévoir le pique-nique ces jours-là).

- **Option « Journée »** : les lundis, mardis et jeudis de 9h à 17h avec service de cantine inclus/ les mercredis et vendredis de 9h à 17h (prévoir le pique-nique ces jours-là).

Service payant et réservable via l'application My Péri'school

My PÉRI'SCHOOL
GESTION DE LA PETITE ENFANCE & ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Tarifs périscolaires 2026-2027

Garderie

	QF ≤ 617€ *	QF > 617€
La demi-heure	0,40 €	0,50 €

Nouvelles Activités Périscolaires



	QF ≤ 617€ *	QF > 617€
Forfait par période et par enfant	4 €	5 €

Les périodes sont :

- de septembre aux vacances de décembre,
- de janvier aux vacances d'avril,
- de mai à la dernière semaine de juin.

Les familles ont le choix d'inscrire leur enfant sur 1 à 3 activités par semaine. Ce tarif est donc unique (que les enfants participent à 1, 2 ou 3 activités par semaine)

Mercredis récréatifs

	RESTUSIENS		EXTERIEURS	
	QF ≤ 617€ *	QF > 617€	QF ≤ 617€ *	QF > 617€
Demi-journée	1,30 €	1,50 €	2,60 €	3,00 €
Journée	2,60 €	3,00 €	5,20 €	6,00 €

⚠ Si les enfants participent à la journée, ils devront se munir d'un pique-nique pour le repas du midi.

* sous réserve de la présentation de l'attestation d'Aide aux Temps Libres ou d'une attestation justifiant de votre quotient familial du mois précédent l'inscription. Dans ce cas, l'attestation devra nous être fournie chaque mois pour pouvoir bénéficier du tarif.

Tarifs extrascolaires 2026-2027

Les accueils collectifs de mineurs

Option Demi-journée

	RESTUSIENS		COMMUNES CONVENTIONNÉES (été uniquement)		EXTÉRIEURS	
	QF ≤ 617€ *	QF > 617€	QF ≤ 617€ *	QF > 617€	QF ≤ 617€ *	QF > 617€
Forfait semaine par enfant	4 €	16 €	8 €	20 €	16 €	28 €
Indemnité nuitée Camping/Gite	4 €	5 €	4 €	5 €	4 €	5 €

Option Journée

	RESTUSIENS		COMMUNES CONVENTIONNÉES (été uniquement)		EXTÉRIEURS	
	QF ≤ 617€ *	QF > 617€	QF ≤ 617€ *	QF > 617€	QF ≤ 617€ *	QF > 617€
Forfait semaine par enfant	13.90 €	31 €	18.90 €	36 €	29.90 €	47 €

* sous réserve de la présentation de l'attestation d'Aide aux Temps Libres.

En cas de non présentation de cette attestation et **SUR JUSTIFICATIF** de votre quotient familial du mois précédent la période d'accueil de loisirs, vous serez redevables du montant de 70% du montant total (ATL + reste à charge).

Une indemnité nuitée sera facturée pour l'enfant participant au camping/gite **et** inscrit à l'option 1.

LES SÉJOURS DE VACANCES

	RESTUSIENS		EXTERIEURS	
	QF ≤ 617€ *	QF > 617€	QF ≤ 617€ *	QF > 617€
Forfait par enfant	Déterminé selon votre attestation	170 €	Déterminé selon votre attestation	270 €

Une dégressivité tarifaire est appliquée pour les fratries : 10€ par enfant seront déduits de la participation familiale à partir du 2ème enfant inscrit.

* sous réserve de la présentation de l'attestation d'Aide aux Temps Libres.



Le temps de restauration scolaire est un service proposé tous les midi durant la période scolaire. La pause méridienne a lieu de 11 h 30 à 13 h 30.

Le temps de restauration est organisé en deux services :

- ➔ Maternelle de 11 h 40 à 12 h 30
- ➔ Primaire de 12 h 30 à 13 h 15

La gestion et la préparation des repas sont confiés à LA NORMANDE, une entreprise de restauration collective. Les repas sont confectionnés dans leur cuisine centrale puis livrés dans notre cuisine en respectant la chaîne du froid.

Le service est assuré par le personnel communal (2 ATSEM, 2 agents techniques et des animateurs).
Pour les enfants de maternelle, les repas sont servis à table.
Quant aux enfants de primaire, ils bénéficient d'un service en self, avec des entrées et des desserts en libre service, leur permettant de choisir selon leur appétit et leur goût.

Le temps de restauration offre aux enfants l'occasion de se détendre et d'échanger.
Il est également conçu comme un temps d'apprentissage et de plaisir.

Tout au long de l'année, des animations thématiques sont proposés telles que:
la semaine du goût, Noël…

Si vous avez besoin de savoir comment votre enfant mange, vous pouvez contacter directement le personnel communal de la cantine.

Le prix du ticket varie selon votre quotient familial (QF) établi par la CAF :

Si QF < 500 € :	0.80 € le repas
Si 501 € < QF < 999 € :	1.00 € le repas
Si QF > 1 000 € :	2.80 € le repas

Service payant et réservable via l'application My Péri'school

My PÉRI'SCHOOL
GESTION DE LA PETITE ENFANCE & ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Longtemps assumé par la commune, le transport scolaire est aujourd'hui une compétence de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C).

Il est assuré par les voyages MOLEUX.

Seul le personnel communal est gérée par la commune.

POINTS D'ARRETS	HORAIRES ALLER	HORAIRES RETOUR Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi
Vermont	8 H 07	16 H 40
Wioves – rue Léon Blum (Terrain d'Evolution)	8 H 10	16 H 45
Place Jean Jaurès	8 H 20	16 H 50
Ateliers Municipaux	8 H 23	16 H 54
La Chapelle	8 H 25	16 H 58
Arrivée Ecole	8 H 27	17 h 00





Si vous avez des questions ou des besoins de renseignements au sujet de :

- **l'accueil périscolaire**
- **l'accueil de loisirs**
- **les temps d'activités périscolaires**

➔ contacter directement le service JEUNESSE :

Mail : servicejeunesse@mairie-rety.fr
Tél : 06 49 81 50 75 (ou 03 21 92 89 75)

Si vous avez des questions ou des besoins de renseignements au sujet de :

- **la restauration scolaire**
- **le transport scolaire**

➔ contacter directement la MAIRIE :

Mail : mairiederety@mairie-rety.fr
Tél : 03 21 92 89 75

Scannez le QR Code
pour découvrir
MyPérischool !



Année scolaire 2026-2027

Les inscriptions et le paiement se feront désormais par **internet** grâce à l'**application MyPérischool.**

Rendez-vous sur **https://rety.myperischool.fr**

https://rety.myperischool.fr

Code d'accès qui vous sera demandé à l'inscription :

R3TY162

Rendez-vous sur le site pour **créer votre compte famille, ajouter vos enfants et déposer les justificatifs d'usage** dans MyPérischool. Vous pourrez ensuite **inscrire vos enfants** aux activités du **service jeunesse** et de la **cantine** et procéder au **paiement en ligne** via le menu **Inscriptions** à partir du **1er décembre 2025**.

Prépalement de vas inscriptions par **carte bancoire** sur votre espace parent MyPérischool

La **Mairie de votre commune** est à votre disposition pour vous accompagner

Transmission de vos justificatifs vin votre espace parent MyPérischool

Application mobile parents disponible sur Google Play et App Store

Une question ? Contactez **aide@myperischool.fr**
Précisez **[Rety]** en objet du mail